

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 14 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq le vingt mai à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 20 mai 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 20	
Pouvoir : 6	<u>Excusés</u> : Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard,
Votants : 26	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,
	<u>Pouvoirs</u> : Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Emmanuel Bardeau Corentin Riou a donné pouvoir à Catherine Letellier Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Christian Asse
	Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_05_11

SUBVENTION AMENAGEMENTS CYCLABLES FAVORISANT L'INTERMODALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre aux demandes de subvention au titre des Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité auprès de la Région Normandie dans le cadre du contrat de Territoire.

La ville a décidé d'inscrire la requalification de l'entrée de ville Côte de Caen sur la RD n°675, en effet ce projet inclue une voie douce et intègre des critères éligibles à cette subvention.

Requalification de l'entrée de ville Côte de Caen – RD 675

La RD n° 675 est la route permettant d'assurer la traversée de la Ville de Pont l'Evêque d'est en ouest (de Caen vers Rouen). Le tronçon concerné par les travaux dessert des zones résidentielles de la ville que sont Le Mont Gripon et le Mont Fiquet, et desservira à terme un autre projet résidentiel d'ampleur : le projet Desimo de 180 logements et un centre commercial. C'est aussi la voie qui fait la liaison entre le centre-ville et le nouvel hôpital et avec le cimetière. Dans le cadre du déploiement des voies partagées, l'aménagement de ce nouveau secteur doit impérativement être traité. De plus en amont de la zone de travaux, devant le cimetière, une voie partagée débouche sur la Côte de Caen en son milieu où le trafic est important et où la vitesse est souvent excessive. Ces travaux constitueront une continuité mais aussi une alternative via le chemin binette pour accéder au nouvel Hôpital et au secteur le plus haut du nouveau quartier du Mont Fiquet.

L'ensemble du projet a pour but :

- Favoriser le développement de l'utilisation du vélo pour la mobilité au quotidien,
- Sécuriser la pratique du vélo en Ville,
- Créer et étendre les itinéraires cyclables structurants à l'échelle locale et, en recherchant la continuité, concourent à établir un maillage régional,
- Promouvoir l'intermodalité au moyen d'interconnexions entre les aménagements cyclables et les transports publics,

Le montant prévisionnel du programme 2025 « requalification de l'entrée de Ville Côte de Caen – RD 675 » est fixé à 510 099.95 € HT dont 7 143.00 € HT subventionnables pour les études et 171 953.10 € HT pour les travaux au titre des aménagements cyclables favorisant l'intermodalité.

L'enveloppe financière est limitée à 50 000.00€ HT et subventionnée à 30% du coût pour les études soit 2142.90 € HT.

L'enveloppe financière est limitée pour les travaux par commune à 200.00 € HT par mètre de voie, en général, et à 300.00 € HT par mètre de voie en secteur avec obligation architecturale, soit 129 ml x 200 € + 376 ml x 300 € HT, soit un total de 138 600€ HT dans notre cas.

Le taux d'aide est de 50% du montant de la dépense subventionnable plafonnée soit 69 300.00 € HT.

Ainsi le montant de la subvention demandé est de 71 442.90 € HT.

Plan de financement

Fonds propres	398 657.05 € ht	78.15 %
Contrat Territoire Région	71 442.90 € ht	14.01 %
Amendes de Police	40 000.00 € ht	7.84 %
Total	510 099.95 € ht	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme des travaux et son plan de financement.
- **SOLLICITE** les subventions au titre des Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité
- **DECIDE D'INSCRIRE** ce programme de travaux au budget 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces projets.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Sandrine BOIRE

Le Maire

Yves DESHAYES

